
Déclaration

Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du Travail

Déclaration sur la santé mentale en milieu de travail

En tant que ministres responsables du Travail, nous reconnaissons que la santé mentale en milieu de travail est une priorité commune. Beaucoup de travail a été accompli ces dernières années pour améliorer la santé mentale en milieu de travail. Tous s'entendent pour dire qu'il faut à la fois agir au chapitre de la prévention et apporter un soutien pour le rétablissement et la réintégration des personnes touchées. Il faut continuer à déployer des efforts pour mieux faire connaître et comprendre les problèmes de santé mentale en milieu de travail, notamment le trouble de stress post-traumatique (TSPT).

Nous reconnaissons que beaucoup de mesures ont été prises récemment afin de veiller à ce que du soutien soit disponible pour les travailleurs qui souffrent de troubles de santé mentale causés par des facteurs de stress psychologiques. Cependant, beaucoup de travail reste à faire.

Alors que nous poursuivons nos efforts pour éliminer les problèmes de santé mentale en milieu de travail dans le cadre de nos responsabilités gouvernementales respectives, nous nous engageons à collaborer pour :

1. prendre des mesures pour réduire le stigmate associé aux problèmes de santé mentale en milieu de travail, y compris le TSPT, et encourager les travailleurs à chercher et à obtenir l'aide dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin;
2. trouver des moyens d'améliorer le soutien offert, notamment par les employeurs et les commissions d'indemnisation des accidentés du travail;
3. mettre en commun les résultats de recherches et les renseignements sur les pratiques exemplaires dans l'ensemble des provinces et des territoires, et contribuer à un Plan d'action national sur le TSPT.